

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 08
- votants : 08

L'an deux mil dix-huit, le trente novembre à 18 heures,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 24/11/2018

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., FAY E.P., LESBROS JM. et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

Absents : Mrs HONNORAT J., DROGOUL- SPANU D. et JACOMET M..

Objet: **DETR 2019 – GARAGE des ASSOCIATIONS-**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante de rénover la parcelle communale bâtie (D333, lieu-dit « les Aires », d'une superficie de 70m²) en vue de la création d'une salle pouvant accueillir une cinquantaine de personnes, à l'attention des associations, en vue de l'organisation de moments conviviaux (soirées, après-midi récréatifs, rencontre « tricot-crochet-couture », repas, gouter...) ou des réunions.

Cette rénovation serait réalisée selon les caractéristiques architecturales locales et dans le respect de l'environnement puisque le bâtiment serait équipé de panneaux photo voltaïques, ce qui va le rendre entièrement autonome par rapport à l'énergie.

Raccordé à l'assainissement, il va être doté de toilettes PMR. Les ouvertures sont conservées ce qui laissera un grand espace lumière à l'intérieur.

De plus, la parcelle D 130, communale aussi et adjacente au bâtiment offre un espace de verdure plat pouvant également être utilisé à la belle saison pour des organisations en extérieur.

Pour ce projet dont le montant HT est de **54 778.00€** Monsieur le Maire envisage un financement à **30%** dans le cadre de la **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux** soit **16 433.40€**.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents est favorable à ce projet et au financement envisagé, il confère à cet effet tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour déposer un dossier dans le cadre de la DETR 2019 pour un financement à 30% ainsi que pour signer toutes pièces relatives à ce projet.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/12/2018 004-210400909-20181130-DE_2018_037-DE

